

Déclaration n° D2020-119

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version Janvier 2020



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration			
Nom de l'entreprise	Comuto Pro		
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU		
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés		
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)		

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :	Modification de la décaration D2019-103 (changement d'adresse de l'arrêt à Saint-brieuc)	
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Saint-Brieuc Gare routiere Robien, 35 boulevard Carnot, 22000 Saint-brieuc 48.506828, -2.766448	
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Saint-Martin-des-Champs (Morlaix) 17 Boulevard Saint Martin, 29600 Saint-Martin-des-Champs, 48.573588, -3.850294	

^{1 «} Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

Siège - 48, boulevard Robert Jarry - CS 81915 - 72019 Le Mans Cedex 2 - Tél. +33 (0)2 43 20 64 30

Tour Maine Montparnasse-33, avenue du Maine-BP48-75755 Paris Cedex 15-Tél. +33(0)158010110

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe n°1
Temps de parcours	1heure et 20 minutes
(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe n°2

Pièce jointe n°1

<u>Itinéraire envisagé entre Saint-Brieuc <> Saint-Martin-des-Champs (Morlaix)</u>



Pièce jointe n°2 : Fréquence de passage

SAINT-BRIEUC <> SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (MORLAIX)

- Sens Saint-Brieuc > St-Martin-des-Champs (Morlaix)	Quotidien
SAINT-BRIEUC Départ Rue du combat des Trente	14h35
GUINGAMP Passage Aire de Kernilien	15h00
ST-MARTIN-DES-CHAMPS (MORLAIX) Arrivée 17 Boulevard Saint-Martin	15h55
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 57 places

- Sens St-Martin-des-Champs (Morlaix) > Saint-Brieuc	Quotidien
ST-MARTIN-DES-CHAMPS (MORLAIX) Départ 17 Boulevard Saint-Martin	10h10
GUINGAMP Passage Aire de Kernilien	10h50
SAINT-BRIEUC Arrivée Rue du combat des Trente	11h30
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 cars 57 places